Santé Québec Montérégie-Ouest

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	Tout le personnel et les gestionnaires des directions cliniques
EXPÉDITEUR :	Roxanne Forgues, conseillère en soins infirmiers, volet évaluation et harmonisation des produits, DSI Yanic Bélanger, chef de service de la gestion contractuelle, DL
DATE :	Le 27 novembre 2026
OBJET :	**Transition vers d'autres produits de soins cutanés Medline**

Dans le cadre de la transition liée au contrat CAG 2024-8014-50, trois autres produits de soins cutanés Medline feront l'objet d'un remplacement ou d'un changement de format et de référence.

Produits concernés par le changement d'étiquette et de référence

GRM	Produit actuel	Nouveau produit	Nature du changement
1029589	 **Crème barrière avec diméthicone et oxyde de zinc** Code d'article 038-7086	**Pâte protectrice Remedy Essentials, 2 oz (57 g)** Code d'article **MSCCA092ZP02** 	Remplacement de produit et nouvelle référence
1050879	 **Lotion hydratante avec vitamine E, sans fragrance** Code d'article 038-7224	**Lotion Remedy Essentials, 4 oz (118 ml)** Code d'article **MSC092BL04UCA** 	Remplacement de produit, nouveau format et nouvelle référence
1036368	 **Crème hydratante avec diméthicone 6 %, sans fragrance (4 g)** Code d'article 038-7090	**Crème Sween 24, 90 g** Code d'article **MSC7094UCA** 	Changement de format et de référence

Ces changements s'ajoutent à ceux déjà communiqués dans la note de service du 27 octobre 2026 concernant l'étiquetage et les références de certains produits. Afin d'éviter toute confusion lors de la réception, de l'entreposage, des commandes et de la sélection des produits, veuillez consulter le tableau ci-dessous.

Ce qui change	Ce qui ne change pas
* L'étiquette du produit peut présenter une nouvelle marque ou une nouvelle présentation visuelle. * Le numéro de référence utilisé pour les commandes et l'identification dans les systèmes peut être modifié. * Les emballages reçus peuvent donc différer visuellement des produits actuellement utilisés.	Pour les produits identifiés comme faisant uniquement l'objet d'une modification d'étiquette et de référence : * le produit demeure le même; * la fonction et l'utilisation prévues demeurent les mêmes; * aucune modification particulière de la pratique clinique n'est requise en raison du seul changement d'étiquette.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec les conseillères en soins infirmiers - volet Stomothérapie.

Merci de votre collaboration.

RF, YB